

Racisme à l'égard des musulmans

2023

Contexte

Quelque 450 000 musulmans vivent en Suisse. Selon l'enquête *Vivre ensemble en Suisse* de l'Office fédéral de la statistique réalisée en 2020, 12 % de la population suisse éprouve des sentiments négatifs à l'égard des personnes musulmanes et 20 % approuvent les stéréotypes négatifs qui lui sont présentés. Si l'on compare avec la population noire ou la communauté juive, c'est vis-à-vis des musulmans que les sentiments et stéréotypes négatifs recueillent la plus grande adhésion. De nombreuses personnes de religion musulmane sont confrontées à des préjugés négatifs et au racisme. On note par ailleurs une augmentation des discours de haine sur les réseaux sociaux.

Définitions

Par **racisme** (ou **hostilité**) à l'égard des musulmans, on entend une attitude et des opinions de rejet, une construction qui considère les personnes concernées comme « différentes » sur la base de caractéristiques spécifiques liées à la culture, à la religion ou à l'origine. Les personnes musulmanes ou perçues comme telles sont souvent considérées comme fanatiques et agressives, opprimant les femmes et violant les droits humains. Ces stéréotypes peuvent servir à justifier la discrimination des musulmans au sein de la société en général, dans le monde du travail, les soins, le travail de la police, la recherche d'un logement, le secteur de la formation, l'activité législative ou l'application du droit, ou encore dans le cadre d'une procédure de naturalisation.

Alors que le terme de racisme ou d'hostilité à l'égard des musulmans se rapporte aux personnes concernées, le terme d'**islamophobie** ou d'**hostilité à l'égard de l'islam** se réfère en premier lieu à la religion en tant que telle. Il s'agit d'un rejet global de l'islam, qui est alors perçu comme une religion différente, violente, misogyne et menaçante. Le terme d'islamophobie ou d'hostilité à l'égard de l'islam est toutefois souvent utilisé de manière très générale, englobant alors aussi le racisme à l'égard des personnes musulmanes ou perçues comme telles.

Il convient de faire la part des choses entre l'islamophobie, l'hostilité et le racisme à l'égard de l'islam et des musulmans, d'une part, et la critique légitime de l'islam, d'autre part, laquelle, comme toute autre critique d'une religion, doit être permise dans une société ouverte. A

contrario, il ne faut pas légitimer l'islamophobie ni les affirmations racistes, stéréotypées et généralisatrices exprimées sous le couvert d'une critique de l'islam. Il est important de faire cette distinction, même si la frontière est parfois ténue. Dans les pays occidentaux, on entend par **islamisme** une idéologie politique qui utilise l'islam pour justifier des comportements extrémistes, fondamentalistes et patriarcaux. Ce terme est aussi communément utilisé pour décrire une politique visant à adopter un ordre social conforme à l'islam. On confond souvent, à tort, islam et islamisme.

Occurrences

(formes de la discrimination)

Comme pour d'autres formes de discrimination, le racisme à l'égard des musulmans consiste à considérer ces derniers non pas comme des individus, mais de manière collective comme les membres d'un ensemble (fictif) auxquels sont attribués des traits de caractère et des stéréotypes négatifs et immuables. Par exemple :

- tenir des propos humiliants, dénigrants ou stéréotypés sur les musulmans, en tant qu'individus ou collectivité ;
- appeler au meurtre ou à l'agression de musulmans, participer à de tels agissements ou justifier ces derniers par des motifs racistes, idéologiques ou extrémistes ;
- contribuer à une couverture médiatique partielle sur les musulmans, souvent en lien avec des thèmes à connotation négative, comme la radicalisation ou le terrorisme (souvent, les articles concernés ne donnent pas la parole aux musulmans) ;
- lancer des initiatives populaires ou des débats publics discriminatoires qui cherchent à

Suite au verso >>

propager une prétendue incompatibilité entre l'islam et notre pays, et donc des stéréotypes négatifs sur les musulmans ;

- discours de haine à l'égard des musulmans, qui ont tendance à se renforcer sur Internet et les réseaux sociaux ;
- violences accrues à l'égard des femmes portant le voile, particulièrement vulnérables car identifiées comme musulmanes.

À noter que dans certains cas, le racisme à l'égard des musulmans tombe sous le coup de l'art. 261^{bis} CP.

Les médias contribuent aussi à la diffusion de clichés et de stéréotypes négatifs, et doivent être davantage sensibles à la question.

Il faut mener un travail de sensibilisation exhaustif et systématique afin d'empêcher la stigmatisation des musulmans, ainsi que les généralisations et les images stéréotypées sur la communauté musulmane.

Le droit à exercer sa religion doit être garanti. À cet effet, il est notamment nécessaire de supprimer les obstacles juridiques et administratifs qui n'ont pas lieu d'être.

Les violations de l'ordre juridique suisse par un individu ne doivent pas être interprétées comme une preuve de la prétendue infériorité culturelle de l'islam ou de son incompatibilité avec les valeurs helvétiques.

La CFR est favorable à un débat ouvert sur nos valeurs en rapport avec l'islam. Celui-ci ne doit toutefois pas s'avérer méprisant, humiliant ni véhiculer des idées préconçues à l'encontre de la minorité concernée. Cette dernière doit en outre être impliquée dans les discussions.

La « lutte contre le terrorisme » ne doit pas conduire à saper les droits humains et fondamentaux ni à assimiler les musulmans à des terroristes islamistes.

La définition de minorité religieuse nationale au sens de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales devrait également pouvoir s'appliquer à la communauté musulmane.

Principales conclusions de la CFR

En Suisse, le racisme à l'égard des personnes musulmanes (paroles, textes, images, gestes, voies de fait, etc.) peut, dans certains cas, constituer un délit et tomber sous le coup de l'art. 261^{bis} CP et/ou d'autres dispositions légales. Mais même lorsque ce n'est pas le cas, le racisme à l'égard des musulmans ne peut pas être toléré.

Pour réduire le nombre de cas passés sous silence et améliorer l'accès à la justice, il est important de signaler les incidents qui procèdent du racisme à l'égard des personnes musulmanes.

Le monde politique ne doit pas diffamer ni stigmatiser la communauté musulmane à des fins électoralistes ou, plus généralement, politiques.

